



Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant

l'icône  située en haut à gauche de cette page Résana.

Économie et vie des entreprises

- Rouen Normandie Création accueille trois nouvelles entreprises - La Gazette France

Sécurité et vidéo protection

- Dans l'Orne, la préfecture se prend les pieds dans le tapis sur la vidéosurveillance - Le Poulpe

Transport

- Indemnité carburant pour les « travailleurs modestes grands rouleurs » _ qui peut en bénéficier _ - Paris Normandie
- Hausse des péages des ponts de Normandie et de Tancarville _ une barre symbolique franchie - Ouest France

Politique

- À Canteleu, des plaintes et du rififi post-électoral entre élus de droite et anciens colistiers - Paris Normandie
- Au Havre, les liaisons troubles entre la communauté urbaine et l'école du milliardaire Xavier Niel - Le Poulpe
- À Rouen, la méthode NMR, pur politique, habile et secret, entre ambition dévorante et petits arrangements - Le Poulpe

Évènement

- Métropole de Rouen _ les transports resteront finalement gratuits lors du dimanche de Viva Cité - Paris Normandie

Travaux et aménagement

- « Les projets routiers, c'est fini » _ Hervé Morin enterre le projet de contournement Est de Rouen - Paris Normandie
- Fin du contournement Est de Rouen _ Partisan et opposant réagissent - Paris Normandie
- 7 ans de travaux, 180M€... À Rouen, le chantier de raccordement de la Sud III au pont Flaubert s'achève - Paris Normandie
- Rouen. Six ans de chantier pour raccorder le pont Flaubert, la fin de chantier attendue avant l'été - le courrier cauchois

- Vidéo. Dernière ligne droite pour le raccordement du pont Flaubert à la Sud 3 à Rouen - 76 actu
- Le raccordement Sud 3 _ Pont Flaubert prévu fin juin 2026 ! - Normandinamik

Acteurs publics

- Numérique et réforme de l'État _ le destin cyclique d'un couple administratif
- Acteurs Publics

Rouen Normandie Création accueille trois nouvelles entreprises

Chloé Guerout

2–3 minutes

En bref

Trois jeunes entreprises rejoignent les pépinières Rouen Normandie Création.



Seine Innopolis. © Métropole Rouen Normandie

Publié le 4 mai 2026 - Mis à jour le 4 mai 2026

Le 4 mai, Rouen Normandie Création a annoncé l'intégration de trois projets entrepreneuriaux à ses pépinières. Ce dispositif

visé à soutenir leur développement grâce à un hébergement, un suivi et des services mutualisés.

Les trois entreprises retenues sont...

Elsens, portée par Estelle Courtot, développe des cosmétiques naturels fabriqués selon un procédé à froid, limitant l'impact sur la santé et l'environnement. L'entreprise sera accueillie au sein de Seine Néopolis.

Périple, fondée par Arthur Bernier, Jean-Baptiste Semenoux et Clément Glavier, propose une offre globale en mobilité durable intégrant conseil, financement, fiscalité, maintenance et assurance à l'échelle nationale. Elle rejoindra Seine Créapolis.

Enfin, Soclyde, créée par Maxime Tricoire et Stéphane Jacquemain, conçoit un gestionnaire de mots de passe fonctionnant sans stockage dans le cloud, renforçant la sécurité des données. Elle intégrera Seine Innopolis.

Dans l'Orne, la préfecture se prend les pieds dans le tapis sur la vidéosurveillance

Le Poulpe

12–15 minutes

Le Poulpe s'est penché sur le fonctionnement d'une commission agissant au sein de la préfecture sur les questions de vidéo protection. Au menu, soupçons de conflit d'intérêts, entorses à la réglementation et culture de l'opacité.

En 2022, *Le Poulpe* [relayait](#) la mobilisation des citoyens de Putanges-Le-Lac (Orne) contre l'installation de caméras de surveillance dans leur commune. En mars dernier, le tribunal administratif de Caen leur a donné raison. Dans l'entre-temps, la préfecture tentait de se défendre dans la presse....en dévoilant les irrégularités commises par sa commission départementale de vidéoprotection.

Créées en 1995 par la loi Pasqua d'orientation et de programmation de la sécurité, ces commissions rendent au préfet un avis consultatif sur les demandes d'installation de systèmes de vidéosurveillance filmant les lieux publics et contrôlent les dispositifs en place. À l'époque, le conseil constitutionnel avait jugé que leur composition devait

« comporter des garanties d'indépendance » pour
« sauvegarder l'exercice des libertés individuelles ».

Que prescrit aujourd'hui le code de sécurité intérieure (CSI) ?
« *La commission départementale de vidéoprotection comprend quatre membres* » : un magistrat honoraire ou une personne qualifiée nommée par le premier président de la cour d'appel
« *à raison de sa compétence dans le domaine de la vidéoprotection ou des libertés individuelles* », lequel préside la commission ; un représentant des maires ; un représentant de la chambre de commerce et d'industrie ; une personnalité qualifiée choisie par l'autorité préfectorale « *en raison de sa compétence ("connaissance de la technique employée, compétence dans le domaine de la sécurité publique ou des droits fondamentaux")* ».

Dans l'ensemble, les préfets optent pour des « *profils sécuritaires* », selon l'expression de Thomas Dumortier, conseiller juridique au secrétariat général de la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) contacté par *Le Poulpe*. De fait, ils désignent souvent des retraités de la police, de la gendarmerie ou bien des entrepreneurs du secteur.

Des membres interdits : l'Orne surpasse-t-elle l'Eure-et-Loir ?

En tout état de cause, « *cette personnalité qualifiée ne saurait être un agent public en fonction dans les services préfectoraux ou dans les services de police ou gendarmerie* », selon des circulaires du ministère de l'Intérieur de [2009](#) et [2024](#). Pourtant,

en Eure-et-Loir, depuis 2016 au moins, les préfets successifs nomment dans leurs arrêtés un officier de gendarmerie en exercice. Contactée, la préfecture d'Eure-et-Loir n'a fourni aucune explication.

Mais dans l'Orne, cela pourrait être trois agents en fonction du ministère de l'Intérieur qui siègent à la commission de vidéoprotection aux côtés des quatre membres prescrits par le CSI. Ce dernier prévoit qu'un agent de la préfecture assurant le secrétariat de la commission « *assiste aux délibérations* ». Les circulaires mentionnent «

l'audition » obligatoire d'un « *représentant de la police ou de la gendarmerie* ». Toutefois, si on s'en tient [aux déclarations de la préfecture de 2023](#), sont également membres de la commission un agent préfectoral et deux référents sûreté (gendarme et policier).

Les gendarmes référents sûreté « *ont pour mission d'élaborer des audits de vidéoprotection pour les communes à la demande des maires, leur avis sur les projets des communes fait partie intégrante des prérequis dans l'octroi des subventions* », lit-on dans [« Les caméras au village »](#), un rapport de 2021 du laboratoire de la CNIL. Leur rôle serait même « *incitatif* » auprès des élus, selon une enquête de Clément Le Foll parue en avril dernier dans *La Chronique* d'Amnesty International.

Interpellée, la préfecture de l'Orne répond aujourd'hui au *Poulpe* que « *seuls ces 4 membres [prévus par le CSI] donnent un avis sur les dossiers présentés en commission consultative* » et présente comme facultative la participation

« des référents sûreté [qui] peuvent être présents pour apporter leur expertise au besoin ».

Contacté par *Le Poulpe*, Dominique Fillonneau, président de la commission depuis 2022 en qualité de délégué du procureur, offre une version plus proche de ce qu'avait déclaré la préfecture au *Journal de l'Orne* en 2023. En effet, ce commandant de police à la retraite assure au *Poulpe* que les sept [!] membres votent, y compris donc les trois agents du ministère de l'Intérieur. Un ancien membre, Vincent Peru, livre un témoignage médian : il évoque parmi les votants « *un secrétaire qui gère* » et affirme que les référents sûreté sont présents, ne votent pas, mais donnent leur avis.

Un membre, juge et partie : l'Orne, sérieusement talonnée par l'Oise

Fondateur en 2013 du bureau d'études Vidéo Concept dont il est l'associé unique, Vincent Peru siégeait jusqu'à très récemment en tant que personnalité qualifiée choisie par les préfets successifs de l'Orne. Ce consultant exerce comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de systèmes de vidéosurveillance. Ses clients ? Des municipalités, comme celle de Putanges-le-Lac.

Les demandes d'autorisation qu'il examine en tant que membre de la commission de vidéoprotection ? Celles de municipalités telles Putanges-le-Lac... Certes, l'Orne n'a pas le monopole en la matière. Dans l'Oise, de 2017 à 2023, les préfets ont nommé un ancien gendarme, Lionel Garian, qui fondait en 2019 son bureau d'études en vidéoprotection Ateka Ingénierie. Il a

participé aux réunions de la commission statuant sur les demandes des clients, notamment les municipalités de Liancourt, Hondainville, Cuigy-en-Bray et Loconville, en 2020 et 2021.

Lorsque les préfets nomment dans leur commission des entrepreneurs de la vidéosurveillance, prennent-ils les précautions qui s'imposent ? La préfecture de l'Orne répond au *Poulpe* : « *Les membres de la commission consultative sont sensibilisés lors de leur installation et signent une charte d'éthique* ». Si Dominique Fillonneau confirme, Vincent Peru, lui, déclare ne pas avoir connaissance de ce type de document.

Quoiqu'il en soit, cet écrit ne remplit pas l'obligation suivante fixée par le Code des relations entre le public et l'administration : [« les membres d'une commission \[administrative à caractère consultatif, NDLR\] ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet »](#).

Lors des réunions, cette interdiction est-elle rappelée ? Lionel Garian affirme au *Poulpe* que la question d'un éventuel lien d'intérêt personnel n'a jamais été soulevée au cours des réunions auxquelles il a participé. « *Je comprends votre analyse juge et partie* », ajoute-t-il, en précisant : « *je n'ai jamais favorisé mes dossiers et en plus je ne suis pas tout seul, il y a toute une commission qui aurait pu mettre un obstacle en signalant tel ou tel problème, auquel cas le dossier aurait été retoqué* ».

Selon Vincent Peru, il est inutile de questionner les membres, étant donné qu'en prenant connaissance de l'ordre du jour, « *on*

signale préalablement : c'est l'un de mes clients ». Il précise en outre que les dossiers techniques des demandes examinées par la commission portent le logo de son bureau d'études.

Un mandat extensible : contrairement au Tarn-et-Garonne, l'Orne assume

Alors que la procédure de Putanges-Le-Lac était en cours, la préfecture déclarait en 2023 au *Journal de l'Orne* : [Vincent Peru participe à la commission « depuis 2013 »](#). En réalité, il en est membre depuis 2015, selon les arrêtés transmis au *Poulpe* par la préfecture.

Pourtant, [nul ne peut siéger plus de six ans](#) dans ces commissions. Or, « *si le législateur fixe une limite, explique Maxence Lambert, juriste chez Anticor, c'est généralement pour prévenir les risques de conflit d'intérêts ou encore de corruption : on fait tourner les personnes afin d'éviter que ne s'installent une promiscuité ou encore des amitiés entre acteurs d'un même secteur* ».

Si l'esprit de la loi est allègrement piétiné dans d'autres commissions préfectorales, on veille néanmoins à en respecter la lettre. Ainsi, dans le Tarn-et-Garonne, voilà 13 ans que la même société, CSI Sécurité, a voix au chapitre sur les demandes d'installation de systèmes de vidéoprotection, via des mandats nominatifs confiés successivement au patron de CSI Sécurité, à la DRH de CSI Sécurité (accessoirement épouse du précédent) ou encore à un commercial de CSI Sécurité !

Dans l'Orne, la préfecture explique qu'elle a reconduit Vincent Peru « *faute de candidat* ». Notre enquête, qui n'est pas exhaustive, n'a pas permis d'identifier un cas similaire ailleurs en France. Finalement, le 12 mars 2025, après bien des années, la préfecture trouvait un remplaçant à l'entrepreneur. Cinq jours auparavant, le tribunal administratif de Caen annulait l'autorisation d'installer des caméras à Putanges, au motif que Vincent Peru était présent lors des délibérations sur ce dossier. Mais, selon la préfecture, il n'y aurait pas de rapport de cause à effet.

Ce que sanctionne le tribunal administratif de Caen

« *Quand c'étaient des dossiers de Vidéo Concept, je prévenais toujours, je n'intervenais pas, je ne votais pas, je ne regardais même pas* », déclare aujourd'hui Vincent Peru. Mais selon un arrêt du Conseil d'État, lors des délibérations d'une commission administrative consultative, la simple présence d'un membre peut constituer une influence sur les autres membres selon son rôle dans la commission, son autorité hiérarchique, scientifique ou morale ou encore la nature de ses liens d'intérêt.

Le tribunal administratif de Caen a jugé dans sa décision que c'était le cas de M. Peru : sa « *présence lors de la séance de la commission départementale de vidéoprotection qui statuait sur le projet de la commune de Putanges-le-Lac, alors qu'il ne ressort d'aucune pièce du dossier que M. Peru ait quitté la salle où se tenait la séance, a pu influencer les positions prises par les autres membres* ». Selon Maxence Lambert d'Anticor, ce

jugement permettrait de qualifier pénalement ces faits de « *prise illégale d'intérêts* ».

En 2024, le tribunal n'a pas encore rendu sa décision mais la préfecture est informée du recours formé deux ans plus tôt par des habitants de Putanges-le-Lac. Elle connaît donc les arguments juridiques avancés par leur avocat et sait qu'elle a été incapable de prouver que Vincent Peru n'avait pas participé au vote sur la demande de la commune de Putanges. Pourtant, elle n'en tire aucune conséquence. De fait, dans les récents PV qu'elle nous a transmis, rien n'indique que Vincent Peru s'est déporté ou absenté lors de l'examen des demandes de ses clients. Il était pourtant présent lors de la réunion de 2024 ayant statué sur les dossiers des communes de Sées ou de Bagnoles de l'Orne, toutes deux clientes de sa société Vidéo-Concept.

« *Depuis les années 2000, on a une promotion de la vidéoprotection par les autorités publiques auprès des communes, et en parallèle c'est comme si on détricotait les contre-pouvoirs* », constate Thomas Dumortier.

Dans [un avis de 2024 sur la surveillance de l'espace public](#), la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) recommande de modifier la composition des commissions de vidéoprotection. « *Il s'agit d'introduire des représentants d'autres intérêts que les intérêts sécuritaires* », commente Thomas Dumortier. En commençant par priver les préfets de tout droit d'en désigner les membres, la CNCDH préconise notamment la participation d'une personne qualifiée nommée par la Défenseure des droits et celle d'un magistrat en exercice.

Quand la commission départementale de vidéoprotection fut créée, [il était question que le préfet la préside](#). Finalement, le législateur a décidé d'en confier la présidence à un magistrat du siège ou un magistrat honoraire. Lors des débats de 1995 au Conseil constitutionnel, l'un des "Sages", Maurice Faure, plusieurs fois ministre, tenait ces propos : [« la composition \[de la commission\] n'est pas précisée, et on verra bien si elle se comporte ou non d'une manière indépendante. Il y a la présidence par un magistrat, ce qui n'est pas mal »](#).

Pendant dix ans, ces commissions compteront cinq membres parmi lesquels un [« magistrat du siège ou magistrat honoraire »](#) et un [personnel de la justice administrative](#), ce dernier disparaissant en 2006. Aujourd'hui, [la présence d'un magistrat n'est plus requise](#).

L'extrême droite monte, la vidéosurveillance se massifie, ses technologies d'identification s'affinent et pourtant à la question de savoir si l'avis de la CNCDH a été entendu, Thomas Dumortier, mi-surpris mi-goguenard, s'exclame : « *Ah non, pas du tout !* »

Indemnité carburant pour les « travailleurs modestes grands rouleurs » : qui peut en bénéficier ?

AFP

5-6 minutes

Publiée au Journal officiel samedi 2 mai 2026, l'indemnité destinée aux travailleurs modestes qui roulent beaucoup va entrer en vigueur. Certains secteurs économiques sont aussi concernés. Voici l'essentiel à retenir.



Par AFP

Publié: 4 Mai 2026 à 09h03 Temps de lecture: 2 min

[Les modalités de l'indemnité carburant](#) de 50 euros destinée aux trois millions de « *travailleurs modestes grands rouleurs* », annoncée le 22 avril par le gouvernement face à la flambée persistante des prix des carburants, ont été publiées samedi au Journal officiel.

Cette « *indemnité carburant* », dont le montant « *est de 50 euros* », est « *destinée à limiter les effets de la hausse des coûts du*

carburant pour les ménages utilisant un véhicule à des fins professionnelles », souligne le décret du ministère de l'Economie.

Elle est destinée aux travailleurs dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 16.880 euros, et qui effectuent « *plus de 15 kilomètres par trajet et par jour entre leur domicile et leur lieu de travail ou plus de 8.000 kilomètres par an dans le cadre de leur activité professionnelle (cette condition incluant les trajets domicile-travail)* », est-il précisé.

Disponible fin mai

Le dispositif devrait être disponible d'ici la fin mai sur le site impots.gouv.fr, avait indiqué le gouvernement. Sa date d'ouverture exacte n'est pas encore connue et sera fixée dans un arrêté.

Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, avait annoncé le 22 avril une nouvelle aide destinée à trois millions de « *travailleurs modestes grands rouleurs* », et un soutien accru aux pêcheurs et agriculteurs.

L'exécutif avait également prolongé les aides sur les carburants, les élargissant à des secteurs comme le bâtiment et les taxis et VTC. Le coût de ces aides atteint 180 millions d'euros pour le mois de mai, avait détaillé le ministre des Comptes publics, David Amiel.

Un décret séparé publié samedi acte l'aide destinée aux utilisateurs de carburants agricoles (gazole non routier, GNR) annoncée pour le mois d'avril, soit 3,86 centimes par litre qui correspondent au droit d'accise.

Cette exonération de taxe sur le GNR agricole représente 14 millions d'euros. Le budget 2026 prévoyait déjà 1,3 milliard d'euros d'allègement de taxe sur le GNR pour les agriculteurs.

Le gouvernement a annoncé fin avril de nouvelles mesures pour passer l'aide de 3,86 à 15 centimes par litre pour les agriculteurs et de 30 à 35 centimes pour les pêcheurs contre 20 centimes précédemment.

En avril, le montant de l'aide est fixé à 50.000 euros maximum par exploitation et les agriculteurs peuvent la demander pendant deux mois grâce à un formulaire dédié (site.portail.chorus-pro.gouv.fr) en envoyant leurs factures et une déclaration sur l'honneur.

« On a aucune visibilité »

A Paris, quelques dizaines d'agriculteurs, pêcheurs et boulangers se sont réunis samedi devant le dôme des Invalides à l'appel du collectif Réveil des Terroirs, qui regroupe une dizaine d'associations (Union française des pêcheurs artisans (UFPA), Agriculteurs en colère ou le Collectif des artisans et commerçants de France, mais aussi des collectifs de transports et chauffeurs de VTC).

Les agriculteurs demandent un GNR « à un euro » le litre pour *«éviter la faillite de nos entreprises»*, a déclaré à l'AFP Christian Convers, ancien secrétaire général de la Coordination rurale, deuxième syndicat agricole.

Il était entouré de quelques bonnets jaunes de ce syndicat mais aucune grande organisation professionnelle, agricole ou d'autres secteurs, n'avait appelé au rassemblement.

Pour les pêcheurs, le prix du gazole a «doublé», passant de 60 centimes à plus d'un euro vingt, affirme David Le Quintrec de l'UFPA, et il n'est plus rentable de sortir en mer. Les quelques centimes promis par l'Etat pour avril n'ont pas encore été versés et « *après mai, on n'a aucune visibilité* », déplore-t-il.

Lire aussi



[Le Havre, Rouen ou Évreux : où risque-t-on le plus d'être cambriolé ?](#)



[Prix du gaz et des carburants, tarifs des ponts, aides sociales,](#)

Hausse des péages des ponts de Normandie et de Tancarville : une barre symbolique franchie

Marc Aubault

6–8 minutes

Les tarifs des péages des ponts de Normandie et de Tancarville augmentent de 20 et 10 centimes d'euros, à partir de ce vendredi 1er mai 2026. Des hausses justifiées par la Chambre de commerce et d'industrie Seine estuaire pour financer les travaux d'entretien sur la période 2026-2031.



Il faut déboursier 6,10 € pour franchir le pont de Normandie à partir de ce vendredi 1er mai 2026. | MARTIN ROCHE / OUEST-FRANCE

Modifié le 01/05/2026 à 09h42 Publié le 30/03/2026 à 12h53

Cet article publié initialement le 30 mars 2026, vous est à nouveau proposé à la lecture.

Les clients des ponts de Normandie et Tancarville ont reçu une mauvaise nouvelle dans leur boîte mail, lundi 30 mars 2026.

Les tarifs pleins des péages vont augmenter à partir du 1^{er} mai 2026. Celui du pont de Normandie va dépasser la barre symbolique des 6 €, pour atteindre 6,10 € pour les véhicules légers. Pour rappel, le tarif du pont de Normandie avait déjà augmenté en février 2024 en passant de 5,80 € à 5,90 €. Il était de 5,40 € en 2019. Le pont de Tancarville augmente également, mais de 10 centimes en passant au tarif de 2,90 €.

Lire aussi : [30 ans du pont de Normandie. Taille, fréquentation, tarifs... Le pont en chiffres et en images](#)

Les abonnés également concernés

Ces hausses vont être également ressenties par les abonnés. Le prix de chaque passage augmentera également de 20 centimes sur le pont de Normandie et de 10 centimes sur le pont de Tancarville. Les abonnés au pass Pont-Pont paieront donc leur passage 3,40 € sur le pont de Normandie et 2,10 € sur le pont de Tancarville.

Lire aussi : [La question pas si bête : le pont de Normandie pourrait-il, un jour, devenir gratuit ?](#)

Financer des travaux d'entretien

Ces augmentations sont justifiées par la Chambre de

commerce et d'industrie Seine estuaire pour financer les travaux d'entretien sur la période 2026-2031 dont le coût est estimé à 275 millions d'euros. «Ces travaux sont indispensables pour garantir la sécurité et la pérennité des ouvrages. Quatre chantiers d'ampleur portant sur des éléments structurels sont prévus, pour un coût estimé à 172 millions d'euros. Sur le pont de Tancarville : reprise entière de la peinture du tablier métallique ; mise en place d'une protection des câbles porteurs. Sur le pont de Normandie : remplacement de 25 haubans ; remise en peinture totale ou partielle d'un ouvrage métallique et des béquilles du Viaduc du Grand Canal.»

Les automobilistes doivent s'attendre à des passages à une seule voie dans les prochaines années.

À Canteleu, des plaintes et du rififi post-électoral entre élus de droite et anciens colistiers

Sylvain Auffret

5-6 minutes

Loïc Lavaud, conseiller municipal d'opposition (Nouvelle énergie) a déposé plainte pour harcèlement contre d'anciens colistiers non élus, qui s'estiment trahis par celui qui se présentait sans étiquette durant la campagne.



Loïc Lavaud a porté plainte contre d'anciens colistiers. - PN

Par [Sylvain Auffret](#)

Publié: 4 Mai 2026 à 16h05 Temps de lecture: 1 min

Élu conseiller municipal d'opposition le 15 mars à la tête de sa liste « Canteleu unie et conquérante », classée divers droite et sans l'étiquette d'un parti, Loïc Lavaux a déposé plusieurs plaintes entre fin février et mi-avril contre quatre colistiers et le mari d'une colistièrre pour harcèlement moral.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

En cause, des posts sur Facebook, dans lesquels certains expriment à son égard des sentiments de trahison et de manipulation par celui qui a depuis le 20 mars rendu public son adhésion au parti « Nouvelle Énergie pour la France » de [David Lisnard](#) (candidat déclaré à la présidentielle de 2027 depuis le 2 avril, NDLR).

Depuis le 21 mars, [Loïc Lavaud](#) siège avec Céline Cailly sous l'étiquette « Canteleu nouvelle énergie ». Il a déclaré l'association Canteleu Énergie, domiciliée à Canteleu, le 10 avril, qui compte, outre Céline Cailly, deux autres colistiers parmi ses membres. Illustration de la situation : Radouane Moudni, troisième et dernier élu de « Canteleu unie et conquérante », siège, lui, comme « non inscrit ». Il fait partie des personnes visées par une plainte.

Accusé de mensonges et de manipulations

Selon les témoignages recueillis par *Paris Normandie*, des soupçons, concernant une réelle domiciliation de Loïc Lavaud à Canteleu, avant le 15 mars et plus encore depuis, et une appartenance à un parti, Horizons d'abord puis à Nouvelle Énergie, avaient émergé avant même la fin de la campagne.

L'un des colistiers avait quitté le navire fin décembre, d'autres avaient pris leur distance sur la fin. Depuis la défaite aux municipales (Loïc Lavaud est arrivé deuxième avec 18,07 %), certains ont donc posté sur leur compte Facebook un ou des messages parlant de Loïc Lavaud, souvent à la

troisième personne, parfois en s'adressant à lui directement. L'un d'eux a illustré son unique post d'une photo où l'on voit un individu en pousser un autre dans le vide à coups de pied.

En comptant les posts, et les commentaires des uns sous les posts des autres, une quinzaine de messages, publiés entre mi-mars et mi-avril, pourraient être concernés. Leurs auteurs ont été auditionnés par la police, il y a une quinzaine de jours pour la plupart.

Enquête en cours

Contacté, Loïc Lavaud a indiqué ne pas souhaiter commenter davantage à ce stade et indique rester « *pour ma part pleinement concentré sur mon engagement au service des habitants de Canteleu, dans un esprit de responsabilité et d'apaisement* ». De son côté, le parquet de Rouen indique que l'enquête est toujours en cours.

Lire aussi



[Molières 2026 : quel bilan pour les quatre Normands en lice lors de cette 37e cérémonie ?](#)



Au Havre, les liaisons troubles entre la communauté urbaine et l'école du milliardaire Xavier Niel

Le Poulpe

~2 minutes

Enquête

Par Manuel Sanson - le 17/04/2026 à 11h15

Largement subventionnée sur fonds publics, critiquée par l'opposition locale, l'École 42, fondée par le milliardaire Xavier Niel, apparaît dans diverses procédures judiciaires initiées par une lanceuse d'alerte contre la communauté urbaine du Havre et Édouard Philippe, fraîchement réélu maire de la cité Océane.

L'affaire de la lanceuse d'alerte - ex-directrice générale adjointe (DGA) des services de la communauté urbaine du Havre - et de sa plainte pour favoritisme et détournement de fonds publics visant Édouard Philippe a connu, ces derniers mois, de nouveaux développements. Plusieurs médias ont révélé que la plaignante avait saisi le doyen des juges d'instruction d'une nouvelle plainte au pénal pour obtenir la saisine d'un juge d'instruction dans ce dossier complexe et particulièrement sensible puisqu'il concerne l'un des principaux candidats à la prochaine élection présidentielle. Si le coeur de cette affaire concerne de potentielles entorses aux règles des marchés publics autour de la sign...

À Rouen, la méthode NMR, pur politique, habile et secret, entre ambition dévorante et petits arrangements

Le Poulpe

~2 minutes

Décryptage

Par Manuel Sanson et Gilles Triolier - le 19/03/2026 à 17h30

Largement en tête à l'issue du premier tour, le socialiste Nicolas Mayer-Rossignol devrait être réélu sans encombre à la mairie de Rouen et à la métropole. En attendant le verdict des urnes, Le Poulpe s'est intéressé à l'homme, fin manoeuvrier, animal politique biberonné aux recettes fabiusiennes. Derrière l'image de gendre idéal, affable et posé, se révèle aussi la figure d'un homme politique qui peut se montrer dur, adepte du rapport de force et cultivant le mystère.

45,13 % des suffrages au premier tour, plus de vingt points devant sa concurrente de droite et du centre. À moins d'un incroyable revirement, Nicolas Mayer-Rossignol rempilera dimanche prochain pour un deuxième mandat à la tête de la mairie de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie. Son

calcul était le bon. Dans la douleur et au terme d'intenses négociations d'arrière-boutique et de quelques concessions, le socialiste de 48 ans est parvenu à rallier, début janvier, les Écologistes et le Parti communiste. Le plus dur semblait fait. Peut-être pas un boulevard devant lui, mais sans doute une belle avenue. Il connaît trop la sociologie rouennaise : longtemps de centre droit, elle a glissé ...

Métropole de Rouen : les transports resteront finalement gratuits lors du dimanche de Viva Cité

Sylvain Auffret

4-5 minutes

Enfin les transports resteront gratuits le dimanche du festival Viva Cité de Sotteville-lès-Rouen pour 2026. L'exécutif métropolitain a décidé de retirer la délibération de l'ordre du jour du conseil du 4 mai 2026 face à l'incompréhension suscitée par l'annonce.



Les transports resteront finalement gratuits lors de l'édition 2026 de Viva Cité. - Archives Stéphanie Péron Clément/PN



Par [Sylvain Auffret](#)

Publié: 4 Mai 2026 à 19h12 Temps de lecture: 1 min

Instaurée en 2025, la [gratuité des transports](#) lors du dimanche du festival Viva Cité à Sotteville, ne devait pas être reconduite en 2026. Finalement, la délibération entérinant ce choix a été retirée de l'ordre du jour du conseil métropolitain du mardi 4 mai. « *C'est une délibération qui a été préparée dans un contexte électoral et qui a été mal comprise, donc elle a été retirée* », a indiqué Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Métropole, lors de la conférence de presse d'avant conseil.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Tester pour plus décarboner

Il a précisé que la commune de Sotteville était accompagnée d'un cabinet conseil spécialisé pour décarboner au maximum le festival. Le transport constituant le principal poste d'émission, l'organisation souhaite tester deux hypothèses : la gratuité ou l'augmentation de l'offre de transport. Pour savoir laquelle aurait un plus grand impact sur cette émission de gaz à effet de serre, la suppression de la gratuité le dimanche devait être testée à titre expérimental, afin de mesurer les émissions avec une augmentation de l'offre de transport.

Plus de transports gratuits pour 2026

Face à l'incompréhension, Nicolas Mayer-Rossignol a donc

indiqué que les transports resteraient gratuits le dimanche de Vivacité pour 2026. L'augmentation de l'offre de transports sera maintenue. Pour rappel, la perte de recettes liée à cette gratuité était estimée à 45 000€.

Lire aussi



[Molières 2026 : quel bilan pour les quatre Normands en lice lors de cette 37e cérémonie ?](#)



[Près de Rouen, il se lance un défi fou : parcourir la France en roller pour aider les enfants d'Haiti](#)

« Les projets routiers, c'est fini » : Hervé Morin enterre le projet de contournement Est de Rouen

Cécile Frangne

4-5 minutes

En marge de la visite du chantier de raccordement de la Sud III au pont Flaubert à Rouen, lundi 4 mai 2026, le président de la Région Normandie a sonné le glas du projet routier de contournement Est.



« Désormais, la Région va se concentrer exclusivement sur le ferroviaire », a déclaré Hervé Morin le 4 mai 2026. - Photo d'archives Stéphanie Péron-Clément



Par [Cécile Frangne](#)

Publié: 4 Mai 2026 à 13h15 Temps de lecture: 1 min

C'est une petite phrase qui n'est pas passée inaperçue : en marge de la visite du chantier de raccordement de la Sud III au pont Flaubert à Rouen qui touche à sa fin, le président de la Région Normandie, Hervé Morin, a indiqué, lundi 4 mai 2026, que la collectivité ne financerait pas le projet de [contournement routier de Rouen par l'Est](#), en suspens depuis des années.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

« Quasi-enterré »

« Le raccordement du pont Flaubert était le dernier grand projet routier que nous serons en mesure de financer », a-t-il expliqué devant le président du Département, Bertrand Bellanger, et plusieurs élus de la Métropole, dont son président, Nicolas Mayer-Rossignol. « Désormais, la Région va se concentrer exclusivement sur le ferroviaire », a-t-il ajouté, indiquant que l'État avait « piqué à la Région 180 millions d'euros de recettes. Chaque année, nous n'avons d'autres choix que de réduire la voilure et d'abandonner certains programmes d'investissements pour ne pas mettre les finances de la collectivité en péril. Les projets routiers, c'est fini ».

Un arrêt de l'investissement routier qui signe le glas du projet de contournement Est, qui s'est vu par ailleurs délivré fin avril un [avis négatif](#) de la part du COI (Conseil d'orientation des infrastructures), en charge d'aiguiller le ministre des Transports ? *« Le gouvernement l'a de toute façon quasi-enterré, on attend simplement qu'il prenne ses responsabilités et qu'il nous le dise, c'est tout »*, a conclu le président normand.

Lire aussi



Fin du contournement Est de Rouen ? Partisan et opposant réagissent

Violaine Gargala

5-6 minutes

Hervé Morin a annoncé, lundi 4 avril 2026, que la Région ne financerait pas le contournement Est de Rouen. Si ces propos réjouissent les élus écologistes, comment réagit le deuxième financeur du projet, à savoir le Département de la Seine-Maritime ?



Le président du Département de l'Eure attend une prise de parole du ministre des Transports sur l'avenir du contournement Est. - Photo archives Paris Normandie -



Par [Violaine Gargala](#)

Publié: 4 Mai 2026 à 18h05 Temps de lecture: 2 min

En annonçant, lundi 4 avril 2026, que le raccordement du pont Flaubert à la Sud III, à Rouen, serait « *le [dernier grand projet routier](#) que nous serons en mesure de financer* », Hervé Morin, le président centriste de la Région Normandie, a ainsi tiré un trait définitif sur le [contournement Est de Rouen](#). La collectivité en était le plus grand financeur avec 205 M€ prévus. Mais alors que pense de cette annonce le deuxième financeur du projet autoroutier, le Département de la Seine-Maritime ?

42 M€ pour le Département

Son président, Bertrand Bellanger, précise ne « *pas porter de jugement sur ce que peut dire Hervé Morin* ». Il attend, [depuis des mois](#), une « *décision du gouvernement sur le sujet. J'ai pris connaissance de [l'avis négatif du conseil d'orientation des infrastructures](#), qui est consultatif. Le projet est forcément fragilisé mais j'attends que le ministre des Transports s'exprime. Pour l'instant, je maintiens l'inscription de 42 M€ dans le plan pluriannuel d'investissement du Département.* »

Mais que faire si la Région ne finance plus ? « *Si l'État décide de faire cet ouvrage tant attendu, il réunira l'ensemble des partenaires qui se sont engagés pour des discussions* ».,

indique le président du Département, toujours favorable au contournement Est de Rouen. Mais les propos d'Hervé Morin *« m'amènent, comme pour les autres Départements, à m'interroger sur notre capacité à porter des projets routiers »*.

« Sans tambour ni trompette »

Le coup d'arrêt aux projets routiers au profit uniquement de projets ferroviaires ? *« Une très bonne nouvelle »* pour Laetitia Sanchez, coprésidente du groupe des élus écologistes à la Région Normandie. *« Au vu du budget et de la problématique de la non-artificialisation des sols, c'est un sujet que notre groupe suggérait depuis longtemps »*. [L'abandon](#) du contournement, elle s'en réjouit forcément aussi. *« Ça fait un moment que l'on sent venir un enterrement sans tambour ni trompettes. Il faut passer à autre chose, notamment aux travaux pour la Ligne nouvelle Paris Normandie et le Service express régional métropolitain... »*

Lire aussi



7 ans de travaux, 180M€... À Rouen, le chantier de raccordement de la Sud III au pont Flaubert s'achève

Cécile Frangne

6-8 minutes

Sept ans après le début des travaux de raccordement de la voie rapide au pont levant, la voie d'accès sud-nord est sur le point d'être mise en service à Rouen.



Par [Cécile Frangne](#)

Publié: 4 Mai 2026 à 18h30 Temps de lecture: 2 min

Sur la bretelle de raccordement de la Sud III, un automobiliste venant du pont Flaubert klaxonne à la vue des chasubles orange de chantier. Lundi 4 mai 2026, les ouvriers s'affairent en sens inverse à installer les panneaux de protection phoniques qui serviront à atténuer les nuisances pour les habitants du quartier Flaubert.

Mise en service « fin juin »

Sept ans après le début des [travaux de raccordement](#) de la voie

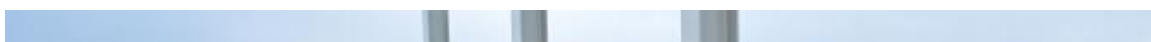
rapide au pont levant – entamés en 2019 –, *« nous en sommes désormais au stade des finitions »*, explique, satisfait, Jean-Luc Rolland, chef de projet à la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (Dirno). *« Il reste à installer la signalisation, les protections phoniques, l'éclairage, tous les équipements que vous pouvez trouver sur une voie de type autoroutière »*.

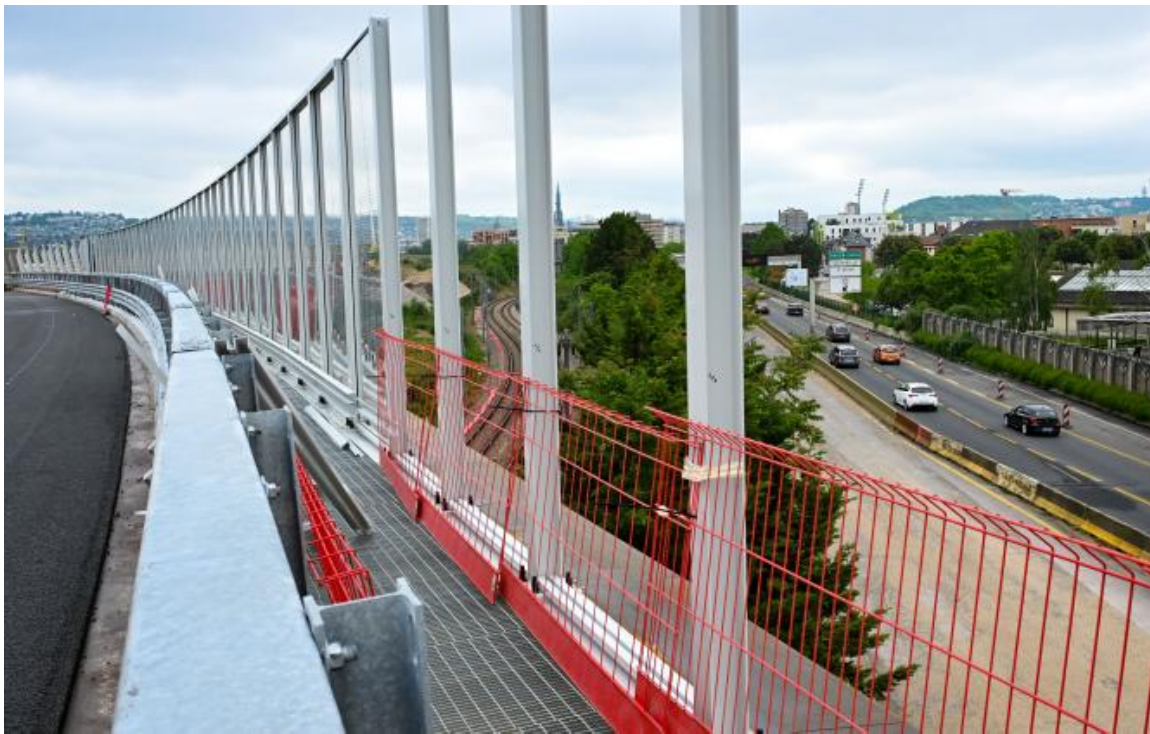
L'aboutissement d'un [chantier gigantesque](#) – d'abord évalué à 200 millions d'euros puis revu à la baisse à 180M€ – visant à désengorger le rond-point de la Motte sur la rive gauche de Rouen en réalisant *« une succession de ponts »* d'environ 1,1 kilomètre reliant directement l'A13 à l'A150 via la Sud III. *« Il y a dix ans, le choix avait été fait d'allonger la durée des travaux pour garder le pont Flaubert en circulation*, rappelle le président de la Métropole, Nicolas Mayer Rossignol. *Ce choix était le bon »*.

Depuis le 24 avril 2025, le sens d'accès nord-sud (depuis la rive droite vers la voie rapide) avait déjà été ouvert à la circulation. *« D'ici la fin juin 2026 »*, ce sera désormais au tour de l'accès sud-nord d'être mis en service, une fois la phase d'audit et d'inspection de sécurité réalisée.

Quel impact pour les automobilistes ?

Jusqu'à cette date, *« les contraintes pour les usagers resteront les mêmes que celles qu'ils connaissent depuis un an »*, précise Jean-Luc Rolland, à savoir *« des ralentissements sur la voie rapide liés à la fois au trafic sur le giratoire de la Motte et à la fois aux carrefours à feu tricolore qui sont installés avant de rejoindre le pont »*. Dans le sens nord-sud, le radar de chantier a toutefois été démonté.





Les ouvriers procèdent à l'installation des panneaux de protection. - Photo Stéphanie Péron-Clément

Une fois le raccordement complété, les automobilistes de la Sud III emprunteront directement le nouveau viaduc pour passer sur la rive droite. Les usagers ne souhaitant pas traverser la Seine devront quant à eux emprunter la bretelle de sortie débouchant au niveau des nouveaux immeubles Gaïa. Ils rejoindront ensuite le rond-point de la Motte. Dans l'autre sens, le cheminement sera le même qu'actuellement.

Quid de l'ancienne portion de la Sud III ?

Une échéance attendue « *avec impatience* » par la maire du Petit-Quevilly, Charlotte Goujon « *car les travaux ont entraîné un phénomène de report des voitures se déportant depuis la Sud III dans les rues du Petit-Quevilly* ». Ses habitants bénéficieront d'autre part d'un « *accès direct à la Seine* » puisque, entre la jardinerie et le rond-point de la Motte, l'ancienne portion de Sud III sera définitivement condamnée puis déconstruite à partir de

l'automne.

« Renommée rue Hubertine-Auclert, elle passera de quatre à une voie de circulation et desservira le nouveau quartier Flaubert, décrit Jean-Luc Rolland. Une piste cyclable à double sens sera créée et les espaces libérés accueilleront de futures constructions ».



L'ancienne portion de la Sud III sera condamnée et démolie. -
Photo Stéphanie Péron-Clément

« Il reste également un enjeu sur la partie nord du pont Flaubert, situé sur la rive droite », complète Nicolas Mayer-Rossignol, « car son raccordement coupe le développement des quartiers Ouest de Rouen ». Pour ce nouveau chantier, pas de date de travaux envisagée. « Le raccordement du pont Flaubert était le dernier grand projet routier que nous serons en mesure de financer », [a prévenu Hervé Morin](#), le président de la région Normandie, l'un des principaux financeurs aux côtés de l'État.

Lire aussi

[Photos+ vidéo] Rouen. Six ans de chantier pour raccorder le pont Flaubert, la fin de chantier attendue avant l'été

Julie Hervieux

7-9 minutes

Mobilité. Le chantier de raccordement de la Sud III au pont Flaubert devrait se terminer avant l'été, on fait le point.



Jean-Luc Rolland a présenté la fin du chantier du raccordement
- Julie Hervieux

Ce lundi 4 mai, les élus métropolitains, départementaux et régionaux ont eu l'opportunité de visiter le chantier de raccordement du pont Flaubert à la Sud III à Rouen. L'ouverture définitive à la circulation est prévue avant la fin du mois de juin.

Encore quelques...

Il vous reste 90% de l'article à lire.

Vous devez bénéficier d'un **abonnement premium** pour lire l'article.

Abonnement sans engagement

- [mobilité](#)
- [Pont Flaubert](#)
- [travaux](#)
- [société](#)
- [Rouen](#)
- [seine-maritime](#)
- [Sud 3](#)

Réagir à cet article

A lire aussi

En direct

- 08h46
[Près d'Yvetot. Frelons asiatiques : "J'en attrape une quinzaine en un quart d'heure"](#)
- 04/05
[Goderville. Basket : "Recevoir une Coupe du monde est la](#)

[meilleure des publicités"](#)

- 04/05

[Pointe de Caux. Fermeture annoncée d'une maternité : où les futures mamans pourront-elles accoucher ?](#)

- 04/05

[\[Photos+ vidéo\] Rouen. Six ans de chantier pour raccorder le pont Flaubert, la fin de chantier attendue avant l'été](#)

- 04/05

[Pays de Caux. Des figurants sont recherchés pour le tournage d'un court-métrage au cimetière de cette commune](#)

- 04/05

[Quelles sont les villes cachoises où l'on paie le plus d'impôts ?](#)

- 04/05

[\[Photos\] Villequier. Orage violent : en 20 minutes, 40mm de pluie et des coulées de boue dévastent plusieurs maisons](#)

- 04/05

[Basket-ball. Hugo Duquenne dévoile les coulisses de son arrivée et son projet pour le CSG](#)

- 04/05

[Villequier. Les anecdotes du Père centenaire](#)

- 04/05

[Seine-Maritime. E.Leclerc, Carrefour... Des lardons Herta contaminés sont rappelés](#)

- 04/05

[Lillebonne. Avec "L'opportunité sans préjugé", France Travail casse les codes du recrutement](#)

- 04/05

[Yvetot. Une médaille de bronze pour le chœur Moderato et une tonne de souvenirs pour les collégiens de Camus](#)

- 04/05

[Yvetot. Malibu Orange, la couleur des années 80 mise en musique](#)

- 04/05

[Port-Jérôme-sur-Seine. A défaut de soutien, l'apnéiste gravenchonnais Sauveur Lococo lance une cagnotte pour revivre le grand bleu](#)

- 04/05

[Lillebonne. Un homme contrôlé positif au cannabis après une conduite dangereuse dans le brouillard](#)

- 04/05

[Veulettes-sur-Mer. Une association vent debout contre l'éolien en mer](#)

- 04/05

[Seine-Maritime. Des feux d'espaces naturels de plus en plus tôt dans l'année : comment les pompiers s'y adaptent-ils ?](#)

- 04/05

[Fécamp. Elle roule dangereusement dans les rues du centre-ville : une femme alcoolisée interpellée](#)

- 04/05

[Doudeville. Une nouvelle boulangerie enfin inaugurée](#)

- 04/05

[Fécamp. TOWT : une seule offre de reprise finalement étudiée, réponse ce jeudi](#)

Les plus lus

- 1 -

[Yvetot. Couteau, stupéfiants : ce que l'on sait sur les découvertes des gendarmes, lors d'un contrôle à la gare](#)

- 2 -

[Près de Barentin. Une épaisse fumée noire dans le ciel : on vous explique ce qu'il s'est passé](#)

- 3 -

[Météo . Inondations autour de Valmont : la solidarité s'organise](#)

- 4 -

[Seine-Maritime. Victime d'un accident de la route, un adolescent de 14 ans en urgence absolue](#)

- 5 -

[Yvetot. Daniel Guichard donnera un concert aux Vikings](#)

Petites Annonces

[Immobilier](#)

La Bresse,

dans les

Vosges...

La Bresse, dans les Vosges... La Bresse (88250) 1€

[Découvrir](#)

Terrains

constructibles

Terrains constructibles Angerville-l'Orcher (76280) 125 000€

[Découvrir](#)

TERRAIN A

LOUER

TERRAIN A LOUER Maulévrier-Sainte-Gertrude (76490) 600€

[Découvrir](#)

Maison

individuelle

centre

Caudebec

en Caux

Maison individuelle centre Caudebec en Caux Rives-en-Seine (76490) 300 000€ [Découvrir](#)

[Automobile](#)

Crossland

Ultimate 1.2

Turbo

Crossland Ultimate 1.2 Turbo Sainte-Marie-des-Champs (76190) 13 490€ [Découvrir](#)

Mokka

Elegance

1.2 Turbo

Mokka Elegance 1.2 Turbo Sainte-Marie-des-Champs

(76190) **16 990€** [Découvrir](#)

Clio société

1.5 I DCI 65

cv

Clio société 1.5 I DCI 65 cv Rives-en-Seine (76490) **3 500€**

[Découvrir](#)

[Bonnes affaires](#)

A vendre :

cave de

vieillissement

vinosafe -

192/200

bouteilles

A vendre : cave de vieillissement vinosafe - 192/200

bouteilles Etretat (76790) **300€** [Découvrir](#)

fauteuil

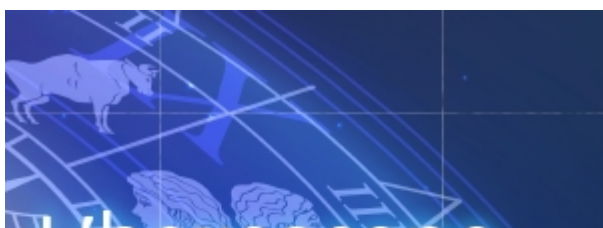
fauteuil Bec-de-Mortagne (76110) **1 100€** [Découvrir](#)

Cailloux

déco jardin

Cailloux déco jardin Gonfreville-l'Orcher (76700) **1€** [Découvrir](#)









LE POINT COMMERCES



LES BONS PLANS SORTIES



LE VILLAGE CAUCHOIS

Vidéo. Dernière ligne droite pour le raccordement du pont Flaubert à la Sud 3 à Rouen

Matéo Lhernault

~2 minutes

Entamé en 2019, le chantier de raccordement de la Sud 3 au pont Flaubert, à Rouen, se termine. Ce n'est plus qu'une question de jours pour les automobilistes rouennais.

Sur le même thème

[Circulation](#)

[Sud 3 Rouen](#)

[Travaux](#)

Par [Matéo Lhernault](#) Publié le 5 mai 2026 à 6h30

Le soulagement n'est plus très loin pour les automobilistes rouennais, puisque le [chantier de raccordement](#) de la [Sud 3](#) au [pont Flaubert](#) arrive à son terme.

Quelques finitions

Il ne reste plus que quelques étapes avant la mise en circulation de l'infrastructure. Jean-Luc Rolland, chef de projet à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et

du logement (DREAL) nous indique : « Il ne reste plus qu'à finir la **protection phonique**, la pose des **glissières de sécurité** et la **signalisation** horizontale et verticale [panneaux et marquage au sol]. Une fois que les travaux sont terminés on entre dans un processus d'**audit de sécurité**. » . Un audit marquant l'étape finale du projet.

Si le chef de projet ne donne pas encore de date précise de mise en circulation, les véhicules pourront circuler sur le raccordement pour « la **fin juin** » , indique le cabinet du préfet dans un communiqué de presse. Plus que quelques jours à patienter.

Suivez l'actualité de Rouen sur [notre chaîne WhatsApp](#) et sur [notre compte TikTok](#)

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Le raccordement Sud 3 / Pont Flaubert prévu fin juin 2026 !

Jacques-Olivier Gasly

~3 minutes

Débuté en fin d'année 2019 à Rouen, le chantier de construction des accès au pont Flaubert touche à sa fin. A l'occasion d'une visite de chantier, organisée en présence des partenaires du projet, la date de son ouverture à la circulation a été précisée. Ce sera pour la fin du mois de juin 2026 !

Débuté en fin d'année 2019, le chantier de construction des accès au pont Flaubert touche à sa fin. Après la mise en service en avril 2025 du sens d'accès nord-sud, ce sont désormais les accès sud-nord reliant la voie rapide Sud III au pont Flaubert qui entreront en service à partir de la fin juin 2026.

Ce projet routier permettra des bénéfices conséquents en matière de fluidification du trafic, à l'approche notamment de l'Armada de Rouen 2027 et dans la perspective du développement urbain du quartier Rouen Flaubert.

Ce raccordement d'une longueur de 1,1 km, inscrit au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 puis poursuivi au CPER 2023-2027, illustre un pilotage rigoureux des fonds publics. Initialement estimé à 200 M€ il y a une dizaine

d'années, son coût avait été ramené à 180 M€ en 2019 et fera encore l'objet d'économies à l'achèvement prochain des travaux. L'opération est financée conjointement par l'État (50 %), la Région Normandie (25 %), la Métropole Rouen Normandie (15 %) et le Département de la Seine-Maritime (10 %), sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL et maîtrise d'œuvre de la DIR Nord-Ouest.

Ce chantier, conduit en bonne intelligence entre les services de l'État, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole de Rouen, a permis de coordonner au mieux les enjeux de circulation, et de minimiser les difficultés pour les usagers, tout en permettant la mise en service de la ligne de transport en commun T5 et la poursuite de l'aménagement du quartier.

Le projet s'est avéré exemplaire sur le plan environnemental par l'acheminement de plus de 300 000 tonnes de matériaux par voie fluvio-maritime et par la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité (reconstitution d'habitats du lézard des murailles, écrans acoustiques transparents avec dispositif anti-collisions pour les oiseaux). Il l'a également été sur le plan sociétal en permettant l'insertion d'environ 80 personnes éloignées de l'emploi qui ont effectué plus de 53 000 heures de travail. Plus de 120 personnes y ont travaillé simultanément lors des pics d'activités.

Numérique et réforme de l'État : le destin cyclique d'un couple administratif

Simon Gendrel

6–7 minutes

C'est un véritable “*coup de rétro*” que propose Sébastien Lecornu. Le 30 avril, à l'occasion d'une visite à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), le Premier ministre a annoncé une série de mesures visant à reprendre le contrôle sur la cybersécurité des infrastructures de l'État — parmi lesquelles, l'hypothèse d'une fusion entre la direction interministérielle du numérique (Dinum) et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

En novembre 2017, son prédécesseur à Matignon, Édouard Philippe, mettait fin à ce regroupement des deux missions au sein d'une même entité, mis en place sous le quinquennat Hollande avec le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), alors démantelé. Il donnait naissance à deux directions désormais indépendantes : la DITP et la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic), devenue Dinum en 2019.

Or, les cyberattaques à répétition, dont la dernière en date contre l'ANTS le 15 avril dernier, ont poussé l'actuel locataire de Matignon à rouvrir un dossier plus ancien : celui de l'articulation

entre réforme de l'État et stratégie numérique. Une articulation qui connaît des remous depuis la création, en 1988, au sein de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), d'une sous-direction dédiée à la modernisation et à la qualité — ancêtre direct de ce qui deviendra, six ans plus tard, le Commissariat à la réforme de l'État (CRE), puis, à terme, la DITP. Une histoire faite de cohabitations parfois heureuses, souvent contrariées, au gré des réorganisations administratives des deux dernières décennies.

Une coexistence fragile

Les deux missions qui donnent aujourd'hui corps à la Dinum et à la DITP ont d'abord émergé de manière séparée, avant d'être réunies au sein de la direction générale de la modernisation de l'État (DGME). La structure résultait de la fusion de quatre directions d'administration centrale jusqu'alors compétentes en matière de réforme de l'État, dont l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE).

Cette direction, placée sous l'égide du ministre délégué au Budget de l'époque, Jean-François Copé, était notamment chargée du *“développement de systèmes d'information et de communication en apportant son appui aux administrations pour l'identification des besoins, la connaissance de l'offre, la conception des projets et l'évaluation des résultats”*, précisait le décret actant sa création. Dans le même mouvement, la DGME s'attelait déjà à des *“mesures tendant à la dématérialisation des procédures administratives”*.

Mais ce mariage est fragile. La DGME demeure avant tout une

structure de réforme managériale. C'est ce que souligne le rapport d'information *“sur la rationalisation de notre administration comme source d'économies budgétaires”*, co-rédigé en 2023 par les députés Véronique Louwagie (DR) et Robin Reda (EPR), qui met en évidence une “modernisation” souvent perçue comme un levier de réduction des dépenses et des effectifs, dans lequel les enjeux numériques peinent à s'imposer.

Il faudra attendre février 2011 pour voir la création d'une véritable direction numérique au sein de l'État avec la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (Disic), placée sous la responsabilité de Matignon. François Fillon, alors Premier ministre, impulse la première autonomisation du numérique au sein de la machinerie centrale, en confiant notamment à la nouvelle direction la mission de mutualiser les systèmes d'information de l'État entre les différents services pour notamment renforcer leur sécurité comme leur accessibilité.

L'hypothèse d'un nouveau SGMAP

La fusion évoquée par Sébastien Lecornu pourrait trouver ses racines dans le modèle du SGMAP, mis en place sous la présidence de François Hollande dès 2012, et dernière incarnation d'une entité commune regroupant réforme de l'État et numérique. Le secrétariat avait alors absorbé plusieurs structures : la Disic, la Dimap (direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique, héritière de la DGME), ainsi que la mission Etalab, lancée en 2011 et aujourd'hui intégrée à la Dinum.

Dans son ambition de “modernisation de l’action publique”, le SGMAP avait repris la “coordination des outils numériques de l’État”, avant d’être à son tour réorganisé sans être totalement démantelé. Deux directions avaient alors été créées en septembre 2015 pour structurer et professionnaliser la branche numérique : d’un côté, la direction interministérielle du numérique et du système d’information et de communication de l’État (Dinsic), issue de la Disic et intégrant Etalab ainsi que l’incubateur des “startups d’État” ; et de l’autre, la direction interministérielle pour l’accompagnement des transformations publiques (DIAT), héritière de la Dimap, centrée sur la modernisation non numérique, la simplification et la relation usagers.

Lire aussi : [Stéphanie Schaer : “Pour affirmer le rôle de la Dinum en tant que CTO de l’État, nous misons sur l’édiction de normes et l’audit »](#)

On l’aura compris : qui dit nouvelle majorité, dit nouvelle structuration du pilotage de la transformation publique. À son arrivée rue de Varenne, Édouard Philippe n’échappe pas à la règle et enterre le SGMAP, en mettant sur orbite deux entités désormais indépendantes : la DITP, placée sous l’autorité du portefeuille de la réforme de l’État, et la Dinsic — devenue Dinum en octobre 2019 — rattachée à Bercy. Il faut croire que la multiplication des fuites des données aura précipité le “moment numérique” de l’exécutif, dont les enseignements restent à éluder.